

TARIFS 2025

NOUVEAU : mise en place de la REP PMCB avec l'éco-organisme Valobat

Traitement et Recyclage (TVA 20%)

Frais de gestion et de prise en charge :
10,00 € HT par jour par apporteur de déchets
(déchets Valobat compris)

A partir
du 1er
janvier
2025

Conditions d'acceptation filière Valobat :

Obligation d'inscription sur l'application **ValoDépôt** et de tri à la source. Les déchets en mélange seront facturés en déchets résiduels.

Nature des déchets	Tarifs	
	Prix public (€/HT)	Prise en charge VALOBAT
Métaux	0,00€/100kg	0,00€/100kg
Gravats	7,00€/100kg	
Plâtre	7,00€/100kg	
Bois B (agglo/contrecollé...)	7,00€/100kg	
Menuiseries	7,00€/100kg	
Laine de verre	7,00€/100kg	
Laine de roche	7,00€/100kg	
Plastiques durs (BTP)	7,00€/100kg	
Films plastiques	5,00€/100kg	
Cartons	7,00€/100kg	
Bois A (non traité)	9,00€/100kg	
Déchets verts	11,00€/100kg	
Biodéchets	17,00€/100kg	
Polystyrène blanc	33,00€/100kg	
Déchets résiduels	33,00€/100kg	
Déchets dangereux	5,00€/kg	
DEE	0,50€/kg	

Tout autre déchet sera refusé (amiante, pneus...)

IMPORTANT

A votre arrivée, veuillez vous présenter au gardien qui vérifiera la quantité et la qualité des déchets apportés. Cette opération vous permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Les frais de gestion de 10 euros ne s'appliquent qu'une fois par jour, peu importe le nombre de passages et la quantité apportée. Si vos déchets ne sont pas correctement triés, ils seront facturés au prix du déchet résiduel.

Vous devez également vérifier le ticket de pesée avant de quitter la déchèterie.



DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE

Rue Général Mangin - 38100 Grenoble

03 72 31 31 31

serviceclient.rvd.rrh@veolia.com

Ouvert du lundi au vendredi :

de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Dernier passage autorisé 15 minutes avant la fermeture.

Paiement en compte client :

nous contacter pour connaître les conditions d'ouverture de compte. Possibilité de paiement par CB pour les apports ponctuels.

Inscription avant le 1er vidage :

via le site internet *decheterie-pro-grenoble.veolia.fr*

Documents à fournir à l'inscription :

RIB, extrait K-BIS, autorisation de prélèvement et copies des cartes grises des véhicules.

